

## Bulletin de clarifications N°3 : Questions et réponses relatives au dossier

### ASSISTANCE POUR L'APPUI A L'OPERATIONNALISATION DE LA REFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Réf. DP : DP/SCG/GdM/QCBS/06/Sec 609g- (ED-03)

Date de publication : **13 juillet 2016**

Dernier délai de dépôt des propositions : **15 septembre 2016 à 10h00mn**

N°	Questions	Réponses
01	- Pour la présentation de la démarche, méthodologie et plan de travail, devons-nous intégrer les formulaires Tech 8, 9 et 10 dans cette même partie ou sont-ils des formulaires à intégrer séparément ?	Comme mentionné au niveau de la DP, chaque formulaire doit intégrer les informations demandées séparément tel qu'indique son intitulé : TECH-1 : Formulaire de Soumission de la Proposition Technique TECH-2 : Capacité Financière du Consultant TECH-3 : Structure du Consultant TECH-4 : Expérience du Consultant TECH-5 : Références du Consultant TECH-6 : Description de la Démarche, de la Méthodologie et du plan de Travail pour l'Exécution de la Mission TECH-7 : Commentaires et Suggestions TECH-8 : Composition de l'Equipe et Répartition des Tâches TECH-9 : Programme de Dotation en Personnel TECH-10 : Plan de Travail et des Livrables TECH-11 : Curriculum Vitae (CV) des Professionnels Clés Proposés
02	- Devons-nous respecter l'enchaînement des formulaires comme présenté dans la DP ? Il y a des formulaires qui devraient figurer avant d'autres en termes de présentation de l'offre générale, notamment Tech 7 : commentaire et suggestions que l'on juge plus pertinent à mettre avant Tech 6.	Oui, l'enchaînement des formulaires comme présenté dans la DP est à respecter.

03	- Les justificatifs financiers et techniques doivent être seulement en Français ou peuvent-ils être présentés dans une autre langue, en l'occurrence l'anglais ? Si ces documents doivent être fournis en français, est-il impératifs qu'ils soient traduits par un traducteur assermenté ?	- Les justificatifs financiers et techniques peuvent être présentés en Français et/ou en anglais qui sont les langues de travail de MCA-Morocco II. A rappeler que Les Propositions Techniques et Financières seront soumises en langue <b>Française</b> .
04	- Quand et comment se fait la facturation à MCC ? Est-ce par livrable ou par facture globale à la fin de la mission ?	Le paiement des prestations réalisées se fait par livrable et selon l'échéancier des paiements présenté à la page 95 (section 5-formulaire du marché) et page143 (section 6-TDR) de la DP.
05	- Est-ce qu'un préfinancement est prévu ?	Non aucun préfinancement n'est prévu, le paiement sera effectué selon l'échéancier des paiements présenté à la page 95 (section 5-formulaire du marché) et page143 (section 6-TDR) de la DP.
06	- Est-ce que des bureaux seront mis à disposition de l'équipe d'experts par MCC ?	Un bureau sera mis à la disposition des consultants au sein du Département de la Formation Professionnelle.
07	- Concernant la tache 2 du premier axe relatif au cadre législatif et institutionnel : « Réalisation de Benchmarking des bonnes pratiques internationales » le MCC et l'Etat marocain ont-ils à date pré-identifié des pays de benchmark ? Cette pré-identification porte-t-elle sur toute la réforme de la formation professionnelle ou est-elle spécifique à chaque domaine de la formation professionnelle ? A titre indicatif est-il possible d'avoir les pays ?	Pour le Benchmark, nous avons jugé pertinent d'arrêter les pays après la sélection des cabinets et au sein du comité de pilotage chargé de l'orientation et du suivi de l'exécution des travaux. Une liste des pays peut être proposée par le cabinet retenu et discutée au moment de la présentation du 1 <sup>er</sup> livrable « rapport méthodologique ».
08	- Pour toutes les taches ou il y a lieu de faire un benchmark ou un état des lieux, est-ce que les experts auront accès à la liste des documents et données collectées lors des précédents travaux ou cela relève-t-il de leur périmètre d'intervention ?	Pour toutes ces tâches, et comme indiqué dans la demande de propositions, le DFP ainsi que toutes les parties prenantes sont tenus de mettre à la disposition du cabinet retenu la liste et la documentation existantes concernant les travaux déjà réalisés.

09	<p>- Pouvez-vous éclaircir davantage ce qui est attendu en termes d'expériences (nombre de projets et ou années d'expérience) pour l'expert en ISG quand vous mentionnez : Avoir une connaissance des systèmes de formation professionnelle et de formation continue et des lois régissant ce secteur au Maroc ?</p>	<p>Le travail que doit faire l'expert(e) Genre nécessite une connaissance approfondie des systèmes de formation tant professionnelle que continue et des lois qui les régissent. Cela se mesure à travers le nombre d'années d'expérience accumulée mais aussi à travers les projets, études, recherches menés non seulement en termes quantitatifs (nombre de projets...) mais aussi en termes qualitatifs (nature, envergure, portée, impacts et retombées). Le formulaire que doit remplir chaque expert(e) permet de mesurer la qualité de celui/celle-ci par rapport à cette exigence.</p>
10	<p>- Les TdR ne font pas allusion au pool d'experts court-terme. Est-il nécessaire de les engager pour compléter le nombre d'homme-jours suffisants pour mener à terme le projet ?</p>	<p>Dans la DP, il est exigé au minimum 5 consultants principaux et 3 expertises dont les profils ont été définis.</p> <p>Ceci dit, le cabinet peut proposer d'autres experts à court-terme dont l'apport est jugé pertinent pour mener à bien les prestations demandées.</p>
11	<p>- Le CPS ne fait pas allusion aux ressources dédiées au PMO et à un accompagnement dans le long terme, le MCC souhaite-t-il uniquement des experts ou aussi des ressources d'appui ?</p>	<p>Les ressources minimum requis sont définies dans la DP.</p>
12	<p>- Au niveau des TdR, il est mentionné que les experts principaux ne travailleront pas à temps plein (460 H/J pour 15 mois). Pourriez-vous confirmer que la charge de 460 JH est indicative, et que les soumissionnaires ont le droit de proposer un autre plan de charge et autre composition de l'équipe ? Sinon cela signifie-t-il qu'il faut respecter le nombre de jours et la composition de l'équipe ?</p>	<p>Il faudrait se conformer au nombre de jours/experts total (460 h/j), à la durée globale d'exécution de la consultation (15 mois), et à la composition de l'équipe (au moins 5 consultants principaux et 3 expertises) et aux profils exigés.</p>

13	<p>- Est-ce possible de présenter des candidats ayant des diplômes autres que ceux mentionnés pour les postes d'experts ? Est-ce que l'équivalence est acceptée ? (Nous avons reçu des CVs de personnes qui sont ingénieurs ou qui ont des licences autres qu'en sciences sociales etc. pour le poste d'expert en ISG mais qui ont une expérience conséquente dans le domaine. Sont-ils donc éligibles ?)</p>	<p>Nous avons prévu une note globale pour chaque consultant principal ou expertise, déclinée en sous notes pour les critères exigés. En fait les exigences en termes de qualifications, expériences et diplômes des experts sont prises en compte dans l'évaluation de ces experts.</p>
14	<p>- Validation des expertises : le MCC applique-t-il de manière restrictive l'ensemble des critères sur les profils ? Pour certains profils les attestations de référence peuvent-elles compléter l'absence de diplômes spécifiques dans le domaine ?</p>	<p>Le panel d'évaluation se base sur les CV des consultants. Cependant, le panel se réserve le droit de demander les diplômes et/ ou les attestations de références qui justifient les déclarations faites au niveau de ces CV. Concernant les attestations de référence, ces dernières seront utilisées pour justifier l'expérience déclarée dans les CV des consultants et non pour compléter l'absence des diplômes.</p>
15	<p>- Au niveau des TdR, cadre législatif et institutionnel, tâche 4 : S'agit-il d'un avant-projet de loi ? Le comité technique pour la rédaction du projet de loi est-il identifié parmi les équipes en charge de la mise en oeuvre du second compact ou sera-t-il à ce stade élargi aux autres acteurs concernés ?</p>	<p>La tâche 4 explicite clairement qu'il s'agit « d'élaborer (en français et en arabe) un projet de loi régissant le Système de la Formation Professionnelle et les projets de textes d'application, en y intégrant les aspects liés à l'approche genre ».</p> <p>Il s'agit de projets de loi et des textes d'application qui seront élaborés par le cabinet et soumis au comité technique de suivi dont la composition est clairement définie dans la DP (page 149) pour discussion et approbation.</p>
16	<p>- Au niveau des TdR, cadre législatif et institutionnel, tâche 5 : Le plan d'action à définir concerne-t-il l'aboutissement de la loi et de ses textes d'application dans le processus légistique (de l'avant-projet de loi à son adoption en Conseil de gouvernement) ou concerne-t-il l'aboutissement de la loi et de ses textes d'application sur le plan opérationnel à savoir l'évaluation et le suivi des impacts de la loi en tant que politique publique ?</p>	<p>Le cabinet ne sera pas responsable du processus de l'aboutissement de la loi et de ses textes d'application.</p> <p>Il s'agit plutôt d'un plan d'actions opérationnel portant, tel que défini dans la tâche 5, sur « les besoins en matière d'accompagnement-conseil, d'outils et de mécanismes à mettre en place pour la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation de l'aboutissement de cette loi et de ses textes d'application », dont l'impact sur l'organisation actuelle et ce qu'il faudrait faire pour accompagner la mise en oeuvre de ces textes législatifs et réglementaires.</p>

17	<p>- De manière générale vous avez identifié dans le CPS des stream d'activités avec des durées : est-ce que le découpage des tâches et les durées sont indicatifs ? A titre d'exemple la tâche T4 et T16 doivent s'alimenter des travaux sur les autres tâches, ce qui implique un découpage dans le temps et plusieurs itérations. Si non pourriez-vous fournir le planning et le découpage des tâches cible ?</p>	<p>L'une des composantes de l'évaluation des DP est la méthodologie proposée pour la réalisation des prestations demandées, explicitée à la page 33 de la DP.</p> <p>Il s'agit «d'apprécier la qualité de l'approche proposée pour réaliser les tâches et produire tous les livrables dans les délais impartis conformément aux exigences des TdR énoncées dans la demande de proposition. Cela inclut la qualité de la proposition, du plan de travail et du plan de dotation en personnel, ... »</p> <p>Rappelons que parmi les sous-critères d'évaluation de cette méthodologie, on retient «la faisabilité de la démarche proposée et modalités d'intégration des axes d'intervention » et «le Planning d'exécution et chronogramme d'intervention proposés pour les consultants principaux et des autres expertises ».</p>
18	<p>- Au niveau de focus group et autres populations à consulter sur les différentes tâches, lors de l'étude de lancement du compact avez-vous identifié des stakeholders ? Serait-il possible d'avoir de la visibilité sur le degré de concertation et la leur composition ?</p>	<p>Pour l'exécution des tâches objet de cette consultation, le cabinet sera tenu de consulter les principales parties prenantes dans le système de la formation professionnelle concernées.</p> <p>Il s'agit principalement des acteurs suivants :le DFP, l'OFPPPT, les ministères sectoriels (agriculture, tourisme, Artisanat,...), quelques représentations régionales du DFP et des opérateurs de formation, la CGEM (Patronat), les principales fédérations et associations professionnelles actives en FP, quelques ONGs, quelques grandes entreprises ayant travaillé sur la formation par apprentissage, les principales organisations syndicales (2 ou 3), la fédération de la formation professionnelle privée, 2 ou 3 GIACs (Groupements Interprofessionnels d'Assistance et de Conseil), le ministère des finances, ...</p>
19	<p>- Pour les tâches relatives aux états des lieux, avez-vous déjà défini un périmètre d'établissements, d'instances et d'acteurs à étudier ? Cet échantillon a-t-il été déterminé par vos travaux précédents ? Si non, serait-il possible d'avoir vos attentes en termes de qualités de l'échantillon (secteurs concernés, régions concernés, nombre d'interview,...) afin d'avoir une vision plus fine de la quantification de la charge de travail ?</p>	<p>Même réponse que la question 18.</p>

<p><b>20</b></p>	<p>- Afin de ne pas proposer des analyses et travaux déjà réalisés par l'étude de lancement du compact, serait-il possible de savoir pour chacune des activités les éléments déjà recueillis, voir les constats déjà identifiés ? (ex : état des lieux législatif, faut-il tout refaire ? repartir des éléments identifiés dans la stratégie nationale de la formation professionnelle ? De même pour les circuits de financements ? )</p>	<p>Le cabinet est tenu d'examiner et d'analyser tous les travaux déjà réalisés (tous les documents disponibles lui seront fournis une fois retenu), au niveau des étapes relatives à la réalisation des états des lieux pour chaque tâche. Ces états des lieux et les consultations avec les parties prenantes lui permettront de mieux analyser l'existant (forces et faiblesses) et de proposer des pistes d'amélioration conformément à la stratégie nationale de la FP.</p>
<p><b>21</b></p>	<p>- Les consignes que vous donnez en termes de mise en forme (ex : taille de police 12) et de nombre de pages sont-elles invariables ? En d'autres termes si nous utilisons des polices plus réduites et dépassons le nombre de pages stipulé, l'offre ferait-elle l'objet d'une appréciation négative ?</p>	<p>Comme stipule la Demande de Proposition, la taille de police 12 et le nombre maximum de pages doivent être respectés.</p>